

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 11 Juillet 2013

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia, CRUZ Marie -Louise, CASTOR Violette , AVANIAN Jacques  
CONSTANS Serge, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard,  
CONSTANS Noël (procuration à Daniel ROUVIER)

#### 1. **CONVENION DE PARTENARIAT avec le CENTRE de LOISIRS de MONTMEYAN**

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de partenariat , en vue d'une participation aux dépenses de fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de la commune de Montmeyan , le conseil municipal souhaite un complément d'information quant aux éléments financiers précis de cette participation ,qui ne sont pas mentionné dans la proposition transmise.

#### 2. **TRANSPORTS SCOLAIRES: CREATION D'UNE REGIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Var , autorité organisatrice de premier rang des services routiers de voyageurs et des transports scolaires , a décidé par vote en date du 22 Avril 2013 de supprimer la gratuite des transports scolaires pour les enfants des commune en zone de montagne.

Il Informe qu'il est donc nécessaire de créer une régie de recettes pour les affaires scolaires et extra scolaires à compter du 01 juillet 2013.

Le Conseil prend note, et émet un avis favorable à la création de la régie

#### 3. **LOCATION de la SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal

**-DECIDE** de fixer les tarifs de location comme suit :

- Habitants (et ayant-droits) de la commune : 20 € la journée
- Associations : 20 € la journée, avec une gratuité lors de la première utilisation de l'année, ou lors de réunions non lucratives.

#### 4. **QUESTIONS DIVERSES**

-Demande de Madame Dorothée Volut, pour une mise à disposition d'une salle communale afin de créer une atelier d'écriture : Le conseil propose une mise à disposition pour 2 séances à titre gracieux , puis une location selon le tarif fixé , à voir un fonction de l'activité payante ou non , et de la fréquence d'utilisation

-Terrain quartier « Terrisse » : Se renseigner sur le prix demandé

-DPU : Le conseil ne préempte pas Le Village F 415

*La séance est levée à 21 h 30*

*Vu pour être affiché le Vendredi 18 Juillet 2013, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.*